



Sa Sainteté le Patriarche Irénée de Serbie a qualifié de discriminatoire à l'encontre des croyants de l'Église canonique les amendements à la législation ukrainienne en préparation

Devant le risque d'adoption par la Rada d'Ukraine de deux projets de loi, dont l'un peut donner lieu à la légitimation des usurpations d'églises appartenant à l'Église orthodoxe d'Ukraine, tandis que l'autre accorde à l'état les plus larges pleins-pouvoirs pour contrôler son fonctionnement interne, S. S. le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie avait adressé un message aux membres du « Quatuor normand », aux primats des Églises orthodoxes locales, au pape François de Rome, au secrétaire général de l'ONU et au secrétaire général du Conseil œcuménique des églises.

Dans sa réponse, S. S. le patriarche Irénée de Serbie constate notamment : « Ayant lu votre message, nous avons appris avec un profond regret la préparation en Ukraine des projets de loi n° 4128 et 4511, qui occasionneront non seulement une discrimination inouïe des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne canonique, mais aussi pratiquement de nouvelles persécutions contre la majorité des citoyens ukrainiens, revenant plus exactement, à nier la liberté de conscience et leur droit à appartenir (ou à ne pas appartenir) à l'Église ou à la communauté religieuse à laquelle ils souhaitent appartenir (ou ne pas appartenir). »

Assurant le patriarche Cyrille que les chrétiens de Serbie intensifieront leur prière vers le Seigneur « pour nos frères et sœurs *dans les tribulations et les épreuves* (II Cor 8, 2) », S. S. le patriarche Irénée déclare « qu'en signe de solidarité fraternelle avec la grande et sainte Église orthodoxe russe martyre », le Patriarche et les membres du Synode épiscopal de l'Église orthodoxe serbe enverront des messages à l'adresse des hommes politiques, des hommes d'état et des hommes d'église, ainsi qu'aux représentants du monde de la culture et aux organisations internationales afin de les informer de la situation présente.